



# BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 7 (1910), p. 165-167

Émile Chassinat

Une nouvelle monnaie à légende hiéroglyphique.

#### Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### Dernières publications

9782724710144	<i>Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d'Archéologie Orientale (P.Fouad II 90-100)</i>	Mohamed Gaber Elmaghrabi
9782724710007	<i>Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe</i>	Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038	<i>Les textes de la pyramide de la reine Ânkheshenpépy II</i>	Bernard Mathieu
9782724710182	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 32</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724709919	<i>Les « Magasins nord » de Thoutmosis III</i>	Sébastien Biston-Moulin
9782724709902	<i>La porte de Tibère à Médamoud I</i>	Dominique Valbelle
9782724710281	<i>Annales islamologiques 57</i>	Robin Seignobos (éd.)
9782724708738	<i>Guide to the Writing Systems of Ancient Egypt</i>	Stéphane Polis (éd.)

UNE  
NOUVELLE MONNAIE À LÉGENDE HIÉROGLYPHIQUE

PAR

M. ÉMILE CHASSINAT.

J'ai signalé, il y a plusieurs années, dans ce *Bulletin* (t. I, p. 78), une monnaie d'or d'un type inédit, trouvée dans le Delta, et qui porte sur ses deux faces une légende en caractères hiéroglyphiques. Cette découverte, venant à l'encontre de la théorie établie, qui n'admet pas que les Égyptiens aient frappé monnaie antérieurement aux émissions ptolémaïques, avait été accueillie sans grande confiance. L'authenticité du document ne pouvait cependant être mise en doute; mais un fait justifiait dans une certaine mesure la méfiance dont il était l'objet. Comment le sol de l'Égypte, qui nous a rendu à profusion le numéraire en circulation dans le pays pendant la domination grecque et romaine, qui a même restitué en grand nombre des monnaies étrangères souvent fort rares dans les contrées où elles ont été battues, se serait-il montré aussi parcimonieux en ce qui concerne les espèces indigènes, s'il en avait réellement existé avant la conquête d'Alexandre? N'auraient-elles pas dû, au contraire, être plus abondantes que les autres? En conséquence, s'agissait-il, dans le cas présent, d'une monnaie réelle ayant eu cours régulier ou bien, tout simplement, d'un jeton créé pour des besoins que nous ignorons. J'avais essayé de démontrer le bien-fondé de la première de ces deux hypothèses.

Par suite d'un hasard heureux, une preuve nouvelle vient d'être acquise en faveur des conclusions auxquelles je m'étais arrêté. Un second exemplaire de cette monnaie singulière a été recueilli récemment à Mit-Rahinéh, dans le kôm Aziziyéh. Je n'ai pas eu, cette fois, l'original sous les yeux, mais seulement une empreinte sur cire, que je dois à l'obligeance de M. Jean Khaouam, qui m'a donné également des renseignements relatifs à l'origine et à la nature de la pièce elle-même.

Celle-ci est en or comme la première; elle lui est semblable aussi par les

légendes (sauf un point de détail), le module et le poids. La conservation en est défectueuse. On verra par la reproduction ci-contre (fig. 1), faite d'après l'empreinte qui m'a été confiée, que le style des coins est meilleur. Le cheval



Fig. 1.

est dessiné avec plus d'art; le graveur a soigneusement observé, ce qui confirme la remarque que j'avais faite à propos du premier exemplaire, la différence graphique et phonétique qui existe entre les deux représentations ordinaires du cheval dans les hiéroglyphes : le cheval marchant au pas, (= ,  $\text{ḥ} \text{ḥ} \text{ḥ}$ , *semsem*, *hetar*), et le cheval galopant, (= ,  $\text{ḥ} \text{ḥ} \text{ḥ}$ , *nofir*), nouvelle preuve de l'authenticité du document. Les signes composant le groupe ont un aspect plus égyptien dans la forme et le détail. La table de résonance du luth n'est pas ronde comme sur l'autre pièce, mais galbée suivant une courbe qui rappelle celle de la palette qui constitue la partie inférieure du syllabique  $\text{ḥ} \text{ḥ} \text{ḥ}$ . La légende de l'une des faces est incomplète : le qui devrait être placé au-dessus du cheval a été omis, à moins qu'il n'ait disparu par suite d'usure, ce dont je n'ai pu me rendre compte, aucun vestige du signe n'étant visible sur l'empreinte dont je dispose.

Il m'a paru utile de signaler, même sommairement, cette nouvelle découverte qui présente un intérêt particulier, car elle témoigne de l'emploi certain, sous les derniers rois nationaux tout au moins, d'un instrument d'échange dont on avait nié, sans preuve d'ailleurs, l'existence. Elle montre aussi le degré d'influence que les colons grecs établis dans le Delta avaient su acquérir sur la population au milieu de laquelle ils vivaient, puisqu'ils réussirent à lui faire adopter, dans une mesure que nous ne sommes pas encore en état d'apprécier, une invention à laquelle elle semblait assez mal préparée, malgré son intelligence et son ingéniosité incontestables. Malheureusement, la question demeure jusqu'à nouvel ordre insoluble en ce qui concerne la date à laquelle le monnayage dont nous avons retrouvé la trace fut commencé.

Que les monnaies à légendes hiéroglyphiques aient été d'un usage très répandu, on ne saurait l'affirmer avec certitude. Il est vraisemblable, comme on l'a dit, qu'elles ont été frappées pour un but déterminé, le payement de la solde des mercenaires, par exemple; la similitude de poids et de module qu'elles présentent avec les statères grecs le laisserait croire; à moins que, ce

qui me paraît également probable, on se soit borné à imiter tout simplement, en vue de rendre les échanges plus faciles avec les étrangers, le numéraire que ceux-ci employaient, sans tenir compte des divisions pondérales du *dabnou*. C'est ce qui s'est passé au début dans les Gaules et dans certaines contrées barbares du monde antique initiées brusquement à l'usage de la monnaie<sup>(1)</sup>. Je crois en tout cas que les Égyptiens, dans tous les lieux où ils furent en contact direct et permanent avec les Grecs, apprirent de bonne heure à se servir du métal monnayé que ceux-ci avaient apporté avec eux ou que leurs orfèvres frappaient sur place suivant les besoins du commerce. On ne peut soutenir que les monnaies primitives grecques que l'on trouve en grande quantité dans les ruines de certaines villes du Delta, et même dans plusieurs localités de la Haute-Égypte, y aient été laissées par les seuls marchands de passage ou par les voyageurs. Leur abondance prouve à elle seule combien cette manière de voir est inadmissible; elle ne s'expliquerait guère mieux si l'on supposait qu'elles n'ont été employées que pour les transactions que les négociants et les résidents hellènes pratiquaient entre eux. Leur circulation était certainement moins limitée. N'avons-nous pas l'exemple des *chouettes* d'Athènes, répandues à profusion à travers l'Égypte, pour montrer que, sur les bords du Nil, antérieurement à la conquête macédonienne, on apprécia, à l'exclusion des autres, certaines espèces d'importation qui s'imposèrent à la confiance par la pureté de leur métal? Ce qui implique également une expérience déjà ancienne de la pratique du monnayage métallique. Malheureusement, les grandes trouvailles de monnaies archaïques grecques qui ont été faites en Égypte se sont produites dans des conditions si déplorables qu'elles n'ont fourni, dans la plupart des cas, aucun renseignement utile à l'archéologue; le plus souvent, elles ont passé inaperçu et n'ont pas tardé à disparaître dans les creusets des fondeurs arabes des villages<sup>(2)</sup>.

É. CHASSINAT.

<sup>(1)</sup> Avec cette différence, toutefois, que les monnaies frappées par les tribus gauloises reproduisent en entier le type monétaire pris comme modèle, ce qui n'est pas le cas ici.

<sup>(2)</sup> Cette note était déjà composée lorsque M. le Dr L. Borchardt, directeur de l'Institut

impérial allemand d'archéologie égyptienne, au Caire, a bien voulu m'informer que la monnaie que je viens de décrire a été acquise par lui, le 29 janvier 1910, et qu'elle fait partie maintenant des collections du Cabinet des médailles de Berlin.